

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

*Siège social* : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

Page 1/10

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 26 MARS 2019

L'an Deux mil dix neuf, le 26 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 19 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, en Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BEAUDOIN D. - DUMAS D. - FUJS F. - GIRBE D. -  
LANCELOT G. - LELIÈVRE G. - PETITIMBERT P. -  
QUILLEVÉRE.  
Mme ABSOLU B.

Absents excusés : Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à G. LANCELOT*)  
M. THIERRY A. (*ayant donné pouvoir à P. PETITIMBERT*)

Secrétaire de séance : M. LELIÈVRE G.

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2019**

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 4 Février 2019, lequel est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'EAU POTABLE (D06)**

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pour la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

En référence à la circulaire NOR DEV/0/08/10872/c des Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et de la santé du 28 avril 2008, et à la circulaire préfectorale du 14 mai 2008, relative à l'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement des autorités compétentes,

Ce rapport annuel doit être présenté et approuvé au Conseil Syndical et aux Conseils Communaux des Communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE le rapport 2018 présenté dans son intégralité.

M. GIRBE fait remarquer qu'il conviendrait de retirer les pertes d'eau comptabilisées pour les bornes de défense incendie ainsi que l'eau utilisée par les gens du voyage. Ce point sera approfondi lors d'un prochain Conseil.

### **RAPPORT ANNUEL 2018**

(selon décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

#### **1° SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

*Présentation du territoire desservi*

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../... D06 suite

Page 2/10

Le service est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) assurant la production, la protection du point de prélèvement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable. Le service est exploité en régie.

## ***Indicateurs descriptifs des services***

### - Principaux points de prélèvement :

1 forage à Saint-Maurice sur Fessard, lieu-dit "La Justice".

1 forage à Chevillon sur Huillard, lieu-dit "Le Ratibeu".

### - Nature des ressources utilisées :

Ces forages captent des eaux souterraines (eaux des calcaires de Beauce et de la craie).

### - Débit nominal en m<sup>3</sup>/h :

Forage "Le Ratibeu" : 85 (Chevillon sur Huillard)

Forage "La Justice" : 150 (Saint Maurice sur Fessard).

### - Nombre d'habitants :

Le Syndicat dessert 4 communes : CHEVILLON sur HUILLARD (1 401 h.) - SAINT MAURICE sur FESSARD (1 197 h.) - VILLEMOUTIERS (484 h.) - VIMORY (1 196 h.) soit **4 278 Habitants**.

Il existait 2 109 compteurs au 23 Mars 2018, répartis comme suit :

- . 742 compteurs d'eau => Chevillon sur Huillard.
- . 582 compteurs d'eau => Saint Maurice sur Fessard.
- . 253 compteurs d'eau => Villemoutiers.
- . 532 compteurs d'eau => Vimory.

- Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,10 kilomètres se décomposant ainsi :

- . 59.9 km => Chevillon sur Huillard
- . 45.3 km => Saint Maurice sur Fessard
- . 29.7 km => Villemoutiers
- . 40.2 km => Vimory

## ***Indicateurs financiers***

Il n'existe pas de tarification forfaitaire.

1) **Le prix du m<sup>3</sup> d'eau 2018 est de 0,64 € HT** pour tous les abonnés, assujetti à une T.V.A. de 5.5 % (selon délibération D03 suite à réunion de Conseil Syndical du 16 Janvier 2018).

## 2) Facturation :

2 factures sont établies dans l'année selon *Annexe 1 (2 pages)*, soit : .../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 3/10

D06 suite 1

. 1<sup>er</sup> semestre (du 1<sup>er</sup> Avril année N-1 au 31 Mars année N) :

**Part fixe abonnement du compteur.**

. 2<sup>ème</sup> semestre (du 1<sup>er</sup> Octobre année N-1 au 30 Septembre année N) :

**Consommation de l'année totale de référence.**

Il n'existe pas de rémunération de service public.

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est le suivant :

$$\frac{[(0.64 \times 1.055 \%) + 0.082 + 0.420] \times 120 + (48.00 \times 1.055 \%)}{120} = 1.599 \text{ €}$$

Où :

- 0.64 € représente le prix unitaire H.T. au m<sup>3</sup> assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- 0.082 € représente la taxe de prélèvement de ressource en eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- 0.420 € représente le taux de la taxe de lutte contre la pollution domestique applicable pour les 4 Communes (à multiplier par le volume d'eau).
- 48.00 € correspond au prix unitaire d'abonnement de compteur Ø 20 mm (N° 2) assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- Le montant non proportionnel est de 38.5 % (soit  $\frac{48.00}{0.64 \times 120 \text{ m}^3 + 48.00}$ )

## **Autres indicateurs financiers**

Les recettes d'exploitation autres que les factures d'eau sont des prestations proposées aux abonnés : nouveaux branchements, ouverture et fermeture de compteur, déplacement de compteur (imputation à l'article 704 de la nomenclature M49 abrégée).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de 2 jours.

## **Indicateurs de performance**

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 85.7 % (Quatre analyses avec présence de bactéries coliformes à 36°C par rapport aux 28 prélèvements sur l'année).

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100 %.

Pour la qualité de l'eau, consulter le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr>

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../... D06 suite 2

Page 4/10

**NOTA** : la dureté de l'eau (indicateur demandé pour l'utilisation des lave-linge, lave-vaisselle ...) correspond au titre alcalimétrique complet.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100 %.

Pour l'année 2018, les deux forages ont produit **263 576 m<sup>3</sup>** d'eau, soit :

- 158 416 m<sup>3</sup> pour le château d'eau de Chevillon sur Huillard.
- 105 160 m<sup>3</sup> pour le château d'eau de Saint Maurice sur Fessard.

**212 923 m<sup>3</sup>** ont été consommés par les abonnés (facturation du 01.10.2017 au 30.09.2018), dont :

- 6 571 m<sup>3</sup> de fuites après compteur et l'utilisation de :
- 3 700 m<sup>3</sup> pour les purges et les lavages de châteaux d'eau,
- 1 113 m<sup>3</sup> pour bornes de défense incendie,
- 1 860 m<sup>3</sup> pour la présence gens du voyage à St Maurice sur Fessard et Vimory,
- soit une perte réelle de 43 980 m<sup>3</sup>, correspondant à **16,686 %**.

Le rendement du réseau de distribution est donc de **83,314 %**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 50 653 m<sup>3</sup>/175 100 m, soit : 0.289.

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 43 980 m<sup>3</sup>/175 100 m, soit : 0.251.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité pour l'exercice 2018 est nul.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a été nul pour l'exercice 2018.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %.

## ***Financement des investissements***

### *Branchements en plomb*

Aucune conduite, ni branchement en plomb n'existe sur chacune des 4 Communes membres du SMAEP.

### *Etat de la dette du service*

Encours de la dette : aucun emprunt n'est inscrit au Compte Administratif 2018.

### *Amortissements*

Durant l'exercice 2018, la collectivité a réalisé les amortissements repris en *Annexe 2* (5 pages).

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 5/10

## D06 suite 3

Le taux d'impayés TTC sur les factures d'eau (part fixe abonnement de compteur + consommation eau depuis les 5 derniers exercices incluant les non-valeurs) cumulé à la fin de l'exercice 2018 s'élève à :

. 26 850.88 € pour créances en cours (2013 à 2017 inclus)

. 101.28 € pour créance éteinte 2014 +

. 153.35 € pour créance éteinte 2015 +

. 1 003.66 € pour non-valeurs admises en 2016 +

. 556.84 € pour admission non-valeurs en 2017,

. 808.21 € pour admission non-valeurs en 2018

soit un total de 29 474.22 € / 349 965.57 € (Facturation cumulée 2018) = **8.4 %**.

Le taux de réclamations est quasiment nul. (Constat de consommation excessive pour quelques abonnés).

## **ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES** (D07)

Considérant le courrier du 23 novembre 2018 émanant de la Trésorerie de Montargis suite à traitement d'un dossier de surendettement et de liquidation judiciaire,

Vu la clôture pour insuffisance d'actif selon annonce Bodacc 2204 du 16 novembre 2018 de la boulangerie-pâtisserie à Saint Maurice sur Fessard, dont le gérant est M. FONTENELLE Fabrice,

Selon la réponse du 07.02.2019 de Maître JOUSSET Mandataire Judiciaire quant à l'insuffisance de fonds pour régler les créanciers chirographaires,

Compte tenu de la réception d'un courrier du 25 Mars 2019 de la Trésorerie de Montargis suite au jugement du Tribunal d'Instance de Montargis en date du 15 Janvier 2019, prononçant une mesure d'effacement de dettes non professionnelles arrêtées au 15.01.2019 à l'encontre de Mme SUIVENG Chantal à Saint Maurice sur Fessard, pour un montant de 86.94 € (facture de résiliation du 27.02.2018).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'état d'admission de créances éteintes pour les factures d'eau :

- de 2014 à 2017 concernant M. FONTENELLE Fabrice dont le montant total s'élève à ... 1 292.43 €.

- de 2018 concernant Mme SUIVENG Chantal pour la somme de 86.94 €.

Cette dépense, **d'un montant total de 1 379.37 €** sera mandatée à l'article 6542 en *Section Exploitation*.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 6/10

## INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ARMOIRE ÉLECTRIQUE AU CHÂTEAU D'EAU DE CHEVILLON SUR HUILLARD (D08)

Monsieur le Président donne lecture des propositions remises en séance, soit :

- AGRISERVICE IRRIGATION (ST BENOIT SUR LOIRE) selon devis DE1800026 du 15.10.2018 et courriel du 04.02.2019, avec délai Octobre 2019 dont le montant total H.T. s'élève à ... 9 042.58 €.

- INDUSTRIE EAU & EQUIPEMENT (SEMOY) selon devis NL/2018.257.45 du 15.10.2018, dont le montant total H.T. s'élève à ... 11 520.00 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir la proposition de la Société AGRISERVICE pour un montant total H.T. de ... 9 042.58 € (**soit ... 10 851.10 TTC**).

PROPOSE d'imputer cette dépense à l'article 2158 en *Section Investissement*.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires à cette opération.

M. GIRBE précise qu'il sera opportun d'effectuer un contrôle par l'APAVE après ladite installation.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR Mme BRÉGÈRE-MAILLET - LE TRÉSORIER RECEVEUR (D09)

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2018**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 7/10

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (D10)**

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les résultats cumulés ci-après :

	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	383 403.98 €	394 932.74 €	- 11 528.76 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	59 533.28 €	40 074.39 €	+ 19 458.89 €
	=====	=====	=====
	<b>442 937.26 €</b>	<b>435 007.13 €</b>	<b>+ 7 930.13 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical :

- . CONFIRME le vote du compte administratif 2018, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et
- . CERTIFIE que Monsieur le Président étant sorti de la séance, le compte administratif 2018 a été présenté en séance conformément à la réglementation sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (D11)**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- . DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 9/10

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 (D12)**

Monsieur Le Président a présenté le projet du Budget Primitif 2019, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
<u>Section EXPLOITATION</u>	476 119.29 €	476 119.29 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	689 974.38 €	689 974.38 €
	=====	=====
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET</b>	<b>1 166 093.67 €</b>	<b>1 166 093.67 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2019 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018, après le vote du compte administratif 2018.

## **PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 SUITE À MODIFICATION DU TAUX DE REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE (D13)**

⇒ **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D19 DU 05.11.2018**

En référence à la délibération D19 du 5 Novembre 2018 fixant le prix de vente de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,

Considérant le courrier d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du 14 Février 2019, portant révision à la baisse de la zone au taux renforcé à la zone au taux moyen pour la redevance de pollution de l'eau d'origine domestique, soit de 0.42 €/m<sup>3</sup> à 0.38 €/m<sup>3</sup>,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE, **qu'à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019**, le prix de l'eau facturé aux abonnés sera augmenté par rapport à celui de 2018, soit un **Prix de Vente du m<sup>3</sup> d'Eau Potable H.T. s'élevant à ... 0.67 €.**

À ce prix, s'ajoutent toujours la **TVA à 5.5 %** et la **Taxe pour Prélèvement de Ressource en eau** définie par l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE à **0.082 €/m<sup>3</sup>.**

En application de l'article 12 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975, et vu la loi N° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, une **Redevance pour pollution domestique** est applicable à toutes les communes à partir de 2008, à reverser à l'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE, dont le **taux 2019** est **0.38 à multiplier le volume en m<sup>3</sup>**, pour les 4 Communes membres du S.M.A.E.P.

.../...



# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

*Siège social* : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 10/10

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président demande à M. SAWIKOWSKI où en est la consultation sur les pompes de forage, dans la mesure où il conviendrait d'en remplacer une dans chacun des forages.  
Trois devis seront analysés lors d'un prochain Conseil.
- M. GIRBE évoque un projet de sectorisation afin de limiter les fuites qui pourrait être éligible à une subvention si le rendement du réseau est bon.
- A l'issue de la réunion à la Communauté de Communes de Lorris en date du 4 Mars dernier, M. LANCELOT précise à l'assemblée qu'une délibération sera prise par la Commune de Villemoutiers lors du Conseil Municipal du 29 Mars 2019 quant à l'opposition au transfert de la compétence eau à ladite Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (comme doit le faire chacune des Communes membres du Syndicat Mixte d'Eau Potable).
- Les élus s'accordent sur la date du prochain Conseil qui est fixée au **Mardi 28 Mai 2019 à 18 h 30.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante cinq minutes.*